



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 65075

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait que, actuellement, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Moselle refuse systématiquement les autorisations nouvelles de mise en service de véhicules de transport sanitaire. Le prétexte serait que le nombre de véhicules existants serait en excédent. Or, à plusieurs reprises, la presse s'est fait l'écho de carences dans le transport sanitaire, et elle souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons on ne laisse pas jouer la concurrence normalement en permettant la libre installation, sous réserve bien entendu que les critères techniques soient remplis.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65075

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4482